

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	12

Séance du 03 février 2023

Date de la convocation
30 janvier 2023

Date de la séance
03 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trois février à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration :

Absents excusés : Benjamin WAQUELIN, Audrey POTAUFEUX

Absents :

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

N°2023_02_06

Subvention 2023 à la société de chasse de Prouilly

VU l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la nomenclature comptable M57,

CONSIDÉRANT la proposition des élus de la commission « Finances » du 24 janvier 2023,

CONSIDÉRANT que le conseiller municipal, Monsieur Frédéric LEFEVRE, exerce des responsabilités au sein de la société de chasse de Prouilly, il ne peut pas participer ni aux débats, ni aux votes s'y rapportant et ce, en prévention de conflit d'intérêt,

CONSIDÉRANT l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder à la société de chasse de Prouilly, association de loisirs, une subvention de 350 € sous réserve de la demande de subvention adéquate comprenant les justificatifs obligatoires.

Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget.

C. Malaisé

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/02/2023 051-215104159-20230203-2023_02_06-DE